

PROJET PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

• **APPEL DES PRÉSENTS**

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic		x
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	x	
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	x				

• **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, Nathalie SCHAEFER a été désignée secrétaire de la séance.

• **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2026 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	TYPE DE BIEN	SUPERFICIE (m ²)
485 route de Neuville	AS 101	MAISON	674

• DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES ELECTIONS :

⇒ Missions de la commission de contrôle

La commission :

- s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

⇒ Réunions de la commission

La commission de contrôle se réunit :

- soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire
- soit entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

Les réunions de la commission sont publiques. Néanmoins le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés en séance. Seuls les membres de la commission de contrôle ont accès à ces éléments.

Pour délibérer valablement, deux conditions cumulatives doivent être réunies :

- le quorum doit être atteint (art. R.10) et
- les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents (art. R.11)

Si le quorum n'est pas atteint, la commission de contrôle est réputée ne pas avoir délibéré.

⇒ Composition de la commission communale de contrôle

S'agissant d'un conseil municipal issu de 2 listes candidates, la commission est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire « Notre village, notre avenir »
- 2 conseillers appartenant à la seconde liste « Ici & Maintenant »

La participation se fait dans l'ordre du tableau sur la base du volontariat. Les conseillers municipaux remplissant les conditions requises peuvent manifester leur souhait de faire partie de la commission. Cette expression de volonté intervient à l'occasion d'une consultation organisée par le Maire, lors de la séance du conseil municipal.

Le Maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux souhaitant siéger à la commission, selon l'ordre du tableau. Aucun formalisme particulier n'est exigé pour cette transmission. Le mandat des membres de la commission de contrôle est porté de trois ans à six ans à la suite de la publication du décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026. Le deuxième alinéa de

l'article R.7 (dans sa version en vigueur à compter du 10 janvier 2026) prévoit en effet que : « Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. »

Monsieur le Maire fait un appel aux volontaires parmi les conseillers municipaux afin de désigner 5 titulaires et 5 suppléants.

Il est demandé au conseil municipal de :

- **DESIGNER les candidats à la commission de contrôle et de les PROPOSER à monsieur le Préfet de l'Ain**
- **DIRE que cette désignation est réalisée pour la durée du mandat**

Sont proposés :

Membres titulaires	Membres suppléants
ANDRES Catherine	BIANCHETTI Jérôme
DUMONT Natacha	MATHIEU Fabrice
RUYS Fabien	OZIL Joel
ESCRIVA Evelyne	Alain CORDIER
LOREAU Ludovic	GAUTIER Anne

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

2. URBANISME

• **DEFINITION DE PERIMETRES DE PRISE EN CONSIDERATION POUR L'OAP « Centre Bourg » et l'OAP « Gare »**

Bénéficiant d'une localisation idéale à proximité des services, des équipements et de toutes commodités, le secteur centre-bourg et le secteur de la gare sont stratégiques pour le développement d'une offre d'habitat et d'équipements (stationnements et cheminements notamment).

Ce développement a été récemment rendu possible par le classement d'une grande partie de ces deux secteurs en zone 1AU1 par le PLU approuvé le 2 mars 2026. La création de l'OAP n°1 « Secteur Centre-Bourg » et de l'OAP 2 du secteur « Gare » permet d'en maîtriser certains des enjeux et de définir les conditions et les caractéristiques de l'aménagement de ces secteurs.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces deux secteurs en raison de la proximité avec le centre du village, du potentiel de constructibilité et de la sensibilité environnementale, il est nécessaire de reprendre et poursuivre la réflexion sur son devenir, dans le but de requalifier et d'affiner les opérations d'aménagement sous-tendues par ces OAP.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER le lancement, pour chacune des OAP, des études complémentaires qui permettront, d'une part, d'arrêter une meilleure programmation et de reconsidérer les périmètres délimités et présentés en séance**

- Dans un objectif d'intérêt général, **INSCRIRE** les secteurs en cause dans un périmètre d'étude identifié au titre de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme.

Pour l'OAP 1 – Centre-Bourg :

Alain Cordier : l'intention de Gamm vert est clair, ils veulent rester en s'intallant en RDC

Claude Lefever : on instaure le sursis a statuer en attente des études complémentaires.

Alain Cordier : pourquoi les terrains en longueur vers la route de tramoyes

Claude Lefever : pour avoir une continuité dans le schéma

Alain Cordier : pourquoi la palce

Claude Lefever : pour avoir une continuité dans le schéma

Alain Cordier : ca veut dire qu'il y aura une modification du plu ?

Claude Lefever : oui

Alain Cordier : donc un surcout doit être prévu ?

Claude Lefever : non c'est un inclus dans les 10 000 E

Vote	Pour : 18	Contre : 2	Abstention : 3
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Pour l'OAP 2 – secteur Gare :

Alain Cordier : ils ont fait le choix de ne pas faire de route pour la tranquillité des riverains qui viendraient s'installer.

Claude Lefever : oui mais tous les jours les autres riverains verront leur tranquillité engagée

Joël Ozil : zone dangereuse avec le feu et les bouchons, donc on peut aléger le passage

Alain Cordier : il y aura une circulation légère

Claude Lefever : oui il aura plus de voitures, mais il faut une solution la moins mauvaise possible pour les nouveaux et les anciens, on préfère le faire avant

Alain Cordier : déjà des promoteurs qui ont été reçu

Claude Lefever : oui on n'est pas obligé de les recevoir avant.

Alain Cordier : il n'y a pas eu de plan de fait, c'est un mensonge de dire qu'il y a eu des plans de fait.

Combien pour cette étude

Claude Lefever : 10000 euros.

Joël Ozil : quelle étude pour les eaux pluviales ?

Claude Lefever : oui, l'étude a été commandé et c'est très bien.

Claudy Guignard : oui étude sur l'ensemble du village sur les 4 saisons.

Claude Lefever : il faut avoir les résultats de cette étude avant de lancer des projets.

Vote	Pour : 19	Contre : 2	Abstention : 2
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. ASSOCIATIONS

• ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CLASSE EN 6

L'association des conscrits de la classe en 6 sollicite une subvention afin de financer le pot de l'amitié du vendredi soir après le 1^{er} défilé.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Marie-Jeanne Clavairoly : ça se faisait avant ?

Valérie Octrue : non mais mis en place par la mandature précédente
Claude Lefever : mis en place pour la classe en 4, on ne voulait pas l'arrêter pour une décennie pour qu'il n'y ait pas de personnes défavorisées par rapport aux autres.
Evelyne Escriva : ça permet une partie de convivialité, il y avait un manque à cause du COVID
Jordan Vidal : oui c'était un manque a gagné à cause du COVID
Claude Lefever : si on l'arrête maintenant les autres vont être défavorisé
Jordan Vidal : ça rassemble, et ça concerne tout le village.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 300 € à l'association Classe en 6**
- **DIRE que les crédits sont disponibles et inscrits au budget primitif 2026 au compte 65748**

Vote	Pour : 19	Contre	Abstention : 4
-------------	------------------	---------------	-----------------------

• ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CO'DANCE

L'association CO'DANCE sollicite une subvention dans le cadre de la participation au championnat d'Europe de *All Style* en Allemagne.

L'association demande une aide aux frais de déplacement en faveur de deux équipes d'un montant de 1 000 €.

Valérie Octrue : aide au frais de déplacement, frais de dossard 1200 €. Demande d 1000 €

Evelyne Escriva : qui prend en charge les frais de dossards,

Joël Ozil : 3 minibus + un hotel + dossards 6500 € financé par les parents

Evelyne Escriva : sub pour réduire la participation des familles, ne font pas de demande de subventions donc on ne connaît pas l'état financier. Demande si les enfants sont de St André de Corcy

Valérie Octrue : on ne sait pas. La subvention accordée en 2023 portait sur le même type de concours.

Joël Ozil: il y a eu une compétition il y a 1 mois et demi à Marseille 2 groupes retenus

Fabrice Mathieu : adultes ou ado ?

Joël Ozil : les 2

Jordan Vidal : c'est une belle chose qu'une asso puisse rayonnée

Joël Ozil : vrai soutien à l'effort engagé

Jérôme Bianchetti : il faudrait que l'on sache qu'ils sont de St André car le nom de l'asso ne mentionne pas le nom de la commune.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 1 000 € à l'association CO'DANCE**
- **DIRE que les crédits sont disponibles et inscrits au budget primitif 2026 au compte 65748**

Vote	Pour : 21	Contre	Abstention : 2
-------------	------------------	---------------	-----------------------

4. QUESTIONS DIVERSES

Claude Lefever : on va reprendre un rythme plus régulier soit le 3ème lundi du mois.

Alain Cordier : on doit voter un budget complémentaire ?

Claude Lefever : Non, on ne vote pas de budget complémentaire.

Alain Cordier : convoqué un peu tard, l'info au public n'est arrivée qu'aujourd'hui.

Valérie Octrue : commission lundi prochain pour voter les subventions. Les convocations vont partir.

Jordan Vidal évoque le calendrier des prochaines manifestations :

Concert le 18 Avril

Chasse aux oeufs UCCAI cours école primaire

Foot le 19 avril Footsal

Défilé des conscrits le vendredi 24 avril et pièce de théâtre

Défilé le dimanche départ à 11h

Le 8 mai à 11h aux monuments au mort

8 9 et 10 festival MR Swing (Maxime et Romain)

Jordan Vidal : réunion commission sécurité pour les passages piétons, et le Plan Communal Sauvegarde, attend que le policier municipal finisse sa formation pour qu'il nous aide.

Thierry Duc : Concernant le chantier du groupe scolaire, aucune date n'est communiquée pour le moment. On voit peu de monde sur le chantier, ça n'avance pas. Des finitions ne sont pas acceptables, il faut renégocier avec l'architecte. Il faut attendre.

Claude Lefever : la date prévue initialement pour le périscolaire après les vacances. Mais pas possible de mettre des enfants avec les artisans qui interviennent.

Thierry Duc : on préfère finir les choses correctement avant d'ouvrir

Jérôme Bianchetti : est-ce que les artisans sont payés à 100 %

Thierry Duc : non, mais la fin est toujours compliquée même si on leur doit de l'argent. Ils préfèrent travailler ailleurs que finir un chantier.

Catherine Gerfaud : les particuliers n'entretiennent pas les haies. Est-ce que la commune peut intervenir ?

Claude Lefever : si les haies dépassent sur l'espace public oui

Alain Cordier : on peut envoyer un courrier, puis le policier municipal et tailler la haie et envoyer la facture.

Catherine Gerfaud : chemin du bois de l'hôpital. Pourquoi il y a des plots ? En plus un fossé a été creusé ?

Alain Cordier : c'est la commune pour le fossé.

Séance levée à 21h40

La secrétaire de séance

Nathalie SCHAEFER



Le Maire

Claude LEFEVER

